

Québec, le 24 février 2021

PAR COURRIEL

Objet: Demande d'accès à des documents administratifs

Notre dossier: 16310/20-330

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir un document sur les projets pédagogiques particuliers au Québec dans les écoles secondaires publiques. Cette demande fait suite à deux demandes antérieures portant le numéro de dossier 19-17 et 19-400.

Vous trouverez en annexe le document devant répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt IB/JC/mc

p.j.2

COLLECTE DE DONNÉES SUR L'INVENTAIRE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

RAPPORT DESTINÉ AU MINISTRE

Direction des encadrements pédagogiques et scolaires Direction générale des ressources et des encadrements pédagogiques Secteur Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire 21 août 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.	FAITS SAILLANTS	3
2.	CONTEXTE DE LA COLLECTE DE DONNÉES	3
3.	BILAN DE LA PARTICIPATION	
4.	PORTRAIT GLOBAL DES TYPES DE PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS	5
5.	PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS POUR LESQUELS AUCUNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE N'EST EXIGÉE	12
6.	PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS POUR LESQUELS UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE EST EXIGÉE	15
ANN	NEXE 1 – CONSTATS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	23
LIS	STE DES GRAPHIQUES	
BILA	AN DES DONNÉES RECENSÉES POUR L'ENSEMBLE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS	5
RÉP.	ARTITION EN POURCENTAGE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS PAR TYPE DE PROJET	7
	ARTITION EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'ÉLÈVES PARTICIPANT À UN PROJET PÉDAGOGIQUE TICULIER PAR TYPE DE PROJET	7
RÉP.	ARTITION DES PROJETS SELON LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE EXIGÉE	8
RÉP.	ARTITION DES ÉLÈVES SELON LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE EXIGÉE	8
	ARTITION DE L'ENSEMBLE DES PROJETS SELON L'ORGANISME EXIGEANT UNE CONTRIBUTION ANCIÈRE PARENTALE	10
	ARTITION DES ÉLÈVES DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS SELON L'ORGANISME EXIGEANT UNE ITRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE	10
POR	TRAIT DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	11
	ARTITION EN POURCENTAGE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS POUR LESQUELS AUCUNE ITRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE N'EST EXIGÉE SELON LE TYPE DE PROJET	13
	ARTITION EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR TYPES DE PROJETS PÉDAGOGIQUES TICULIERS POUR LESQUELS AUCUNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE N'EST EXIGÉE	14
	ARTITION EN POURCENTAGE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS POUR LESQUELS UNE ITRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE EST EXIGÉE SELON LE TYPE DE PROJET	15
	ARTITION EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR TYPES DE PROJETS PÉDAGOGIQUES TICULIERS POUR LESQUELS UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE EST EXIGÉE	16
CON	ITRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE MAXIMALE EXIGÉE SELON LE TYPE DE PROJET	17

1. FAITS SAILLANTS

- La presque totalité des commissions scolaires offrent des projets pédagogiques particuliers. La collecte de données a permis de recenser des informations pour l'ensemble des 69 commissions scolaires visées par la collecte. De ces 69 commissions scolaires, 7 n'offrent aucun projet pédagogique particulier.
- Parmi les écoles de ces commissions scolaires, le tiers offrent des projets pédagogiques particuliers. Les 69 commissions scolaires couvrent 2 338 écoles. La majorité d'entre elles n'offrent pas de projets pédagogiques particuliers. En effet, on dénombre 795 écoles (34 %) offrant ce type de projets comparativement à 1 543 (66 %) qui n'en offrent aucun.
- Une même école peut offrir plus d'un projet pédagogique particulier. Ainsi, on dénombre 2 844 projets pédagogiques particuliers répartis dans 795 écoles primaires et secondaires publiques.
- Plus de 20 % des élèves du réseau public (primaire et secondaire confondus) participent à un projet pédagogique particulier, soit 214 046 élèves.
- Le quart des projets pédagogiques particuliers n'impliquent aucuns frais pour les parents. Ainsi, aucuns frais ne sont exigés aux parents par l'école ou par un partenaire externe pour 685 projets (24 %). La majorité des projets pédagogiques particuliers comportent donc des frais puisqu'une contribution financière parentale est exigée pour les trois quarts des projets recensés, soit 2 159 (76 %) des 2 844 projets.
- Plus du quart des élèves participent à un projet pédagogique particulier sans frais. La majorité des élèves, soit 153 812 (72 %), participent à un projet pour lequel une contribution financière parentale est exigée tandis que 60 234 élèves (28 %) participent à un projet pédagogique particulier sans frais.

2. CONTEXTE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Lors des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi no 12 (PL no 12), intitulé *Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*, le ministre s'est engagé à réaliser un inventaire des projets pédagogiques particuliers et à tenir une séance de

travail avec les membres de la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation pour échanger sur les données recueillies.

La démarche permettant de dresser un portrait de l'offre de projets pédagogiques particuliers ayant cours dans le réseau scolaire ainsi que des frais qui y sont directement associés a pris la forme d'une collecte de données effectuée auprès des commissions scolaires. Celle-ci s'est déroulée en quatre phases.

Phase 1

La phase 1, effectuée par l'entremise du portail CollecteInfo, visait à recueillir des informations générales sur les différents types de projets pédagogiques particuliers. Cette première phase s'est déroulée du 30 septembre 2019 au 24 janvier 2020.

Phase 2

La phase 2, quant à elle, avait pour but de recueillir des renseignements sur les frais exigés dans le cadre des 1 956 projets recensés lors de la phase 1 de la collecte. Cette phase a aussi été effectuée par l'entremise de CollecteInfo et s'est tenue du 6 janvier au 28 février 2020.

Phase 3

Les phases 1 et 2 de la collecte de données sur l'inventaire des projets pédagogiques particuliers n'ont pu permettre d'obtenir des données fiables et complètes pour l'ensemble des écoles. Dans le but d'atteindre l'objectif poursuivi, une troisième phase de cette collecte a été initiée. Elle a été reprise en transmettant au directeur général de chaque commission scolaire un formulaire Excel simplifié par l'entremise d'une communication du sous-ministre. Les seules informations à fournir consistaient à énumérer les projets pédagogiques particuliers offerts dans chacune des écoles de la commission scolaire, le nombre d'élèves participant à chacun de ces projets et la contribution parentale exigée par l'école pour chacun d'entre eux. Cette opération s'est déroulée du 4 mai au 1^{er} juin 2020.

Phase 4

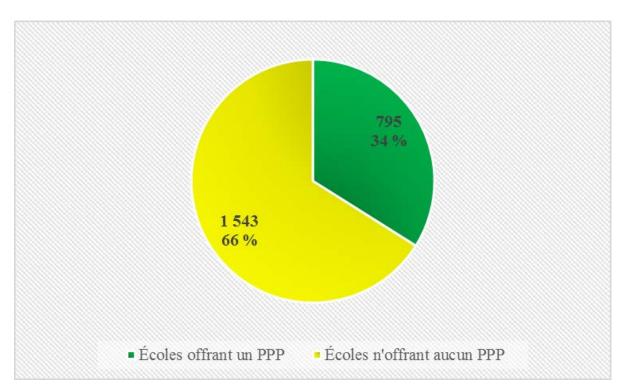
La dernière phase de la collecte avait pour objectif de préciser la contribution financière parentale exigée par un partenaire externe. Pour ce faire, une nouvelle colonne a été ajoutée au classeur qui avait été transmis lors de la collecte précédente et les fichiers ont été retournés de la même façon que lors de la phase 3 de la collecte. Elle s'est déroulée du 25 juin au 20 juillet 2020.

3. BILAN DE LA PARTICIPATION

- Des données ont été recueillies pour l'ensemble des 69 commissions scolaires visées.
- De ces 69 commissions scolaires, 7 n'offrent aucun projet pédagogique particulier.

- Les 69 commissions scolaires couvrent 2 338 écoles primaires et secondaires du réseau scolaire public.
- De ces 2 338 écoles, 795 (34 %) offrent des projets pédagogiques particuliers et 1 543 (66 %) n'en offrent aucun.





4. PORTRAIT GLOBAL DES TYPES DE PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

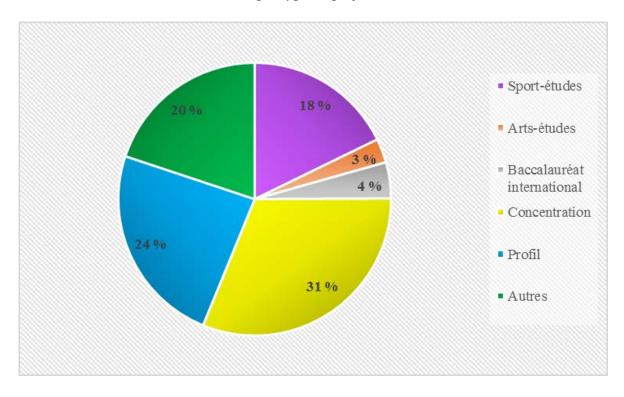
- 2 844 projets pédagogiques particuliers auxquels participent 214 046 élèves ont été recensés dans les 795 écoles primaires et secondaires du réseau public qui offrent de tels projets. Ces écoles sont réparties dans 62 commissions scolaires (7 commissions scolaires n'offrent aucun projet).
- Une contribution financière parentale est exigée pour les trois quarts des projets recensés, soit 2 159 (76 %) des 2 844 projets. Aucuns frais ne sont exigés aux parents par l'école ou par un partenaire externe pour 685 projets (24 %).

- La majorité des élèves, soit 153 812 (72 %), participent à un projet pour lequel une contribution financière parentale est exigée tandis que 60 234 élèves (28 %) participent à un projet pédagogique particulier sans frais.
- Parmi les projets pour lesquels une contribution financière parentale est exigée, la plupart des contributions sont exigées par l'école seulement, soit pour 1 341 projets (62 %). Une contribution financière parentale est exigée exclusivement par un partenaire externe pour 256 projets (12 %) tandis que les parents ont à verser une contribution autant à l'école qu'à un partenaire externe pour 562 projets (26 %).

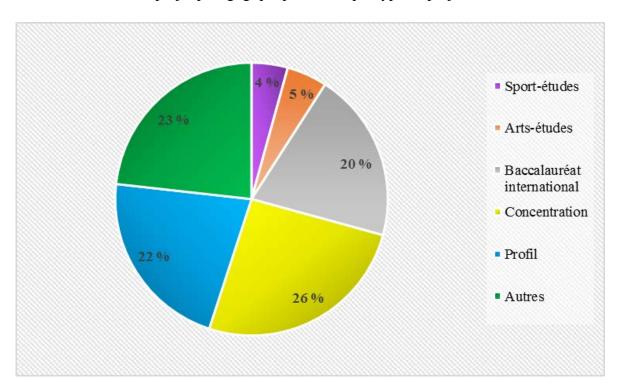
Répartition du nombre de projets et du nombre d'élèves par type de projet pédagogique particulier

Type de projet	Nombre de projets	Nombre d'élèves
Sport-études	506	9 359
Arts-études	81	10 261
Baccalauréat international	122	43 217
Concentration	889	55 167
Profil	680	47 040
Autres	566	49 002
TOTAL	2 844	214 046

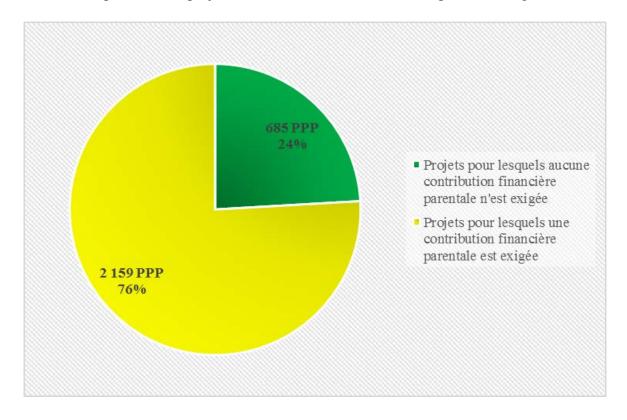
Répartition en pourcentage des projets pédagogiques particuliers par type de projet



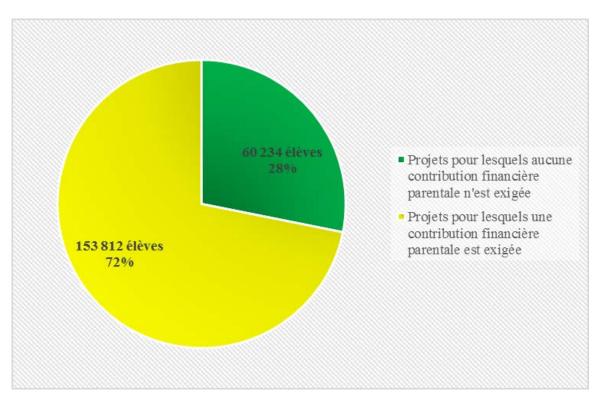
Répartition en pourcentage du nombre d'élèves participant à un projet pédagogique particulier par type de projet



Répartition des projets selon la contribution financière parentale exigée



Répartition des élèves selon la contribution financière parentale exigée



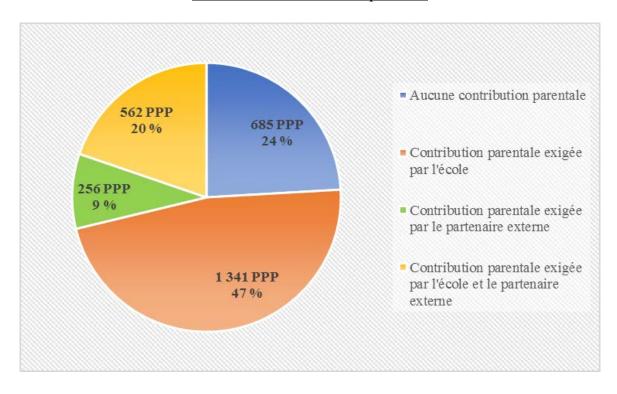
Contribution financière parentale exigée par type de projet

	Aucune contribution parentale	Contribution exigée par l'école	Contribution exigée par le partenaire	Contribution exigée par l'école et le partenaire
Sport-études	7	21	150	328
Arts-études	5	68	6	2
Baccalauréat international	17	93	0	12
Concentration	99	547	71	172
Profil	221	414	16	29
Autres	336	198	13	19
TOTAL	685	1 341	256	562

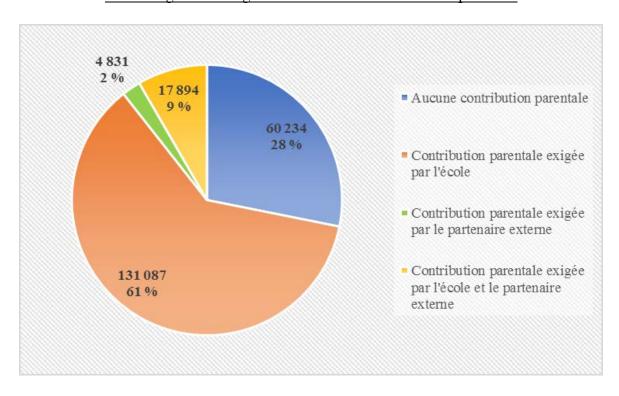
Nombre d'élèves participant à un projet pédagogique particulier selon la contribution financière parentale exigée par type de projet

	Aucune contribution parentale	Contribution exigée par l'école	Contribution exigée par le partenaire	Contribution exigée par l'école et le partenaire
Sport-études	19	682	2 610	6 048
Arts-études	734	8 948	414	165
Baccalauréat international	6 663	32 049	0	4 505
Concentration	6 752	42 795	1 221	4 399
Profil	15 556	29 621	259	1 604
Autres	30 510	16 992	327	1 173
TOTAL	60 234	131 087	4 831	17 894

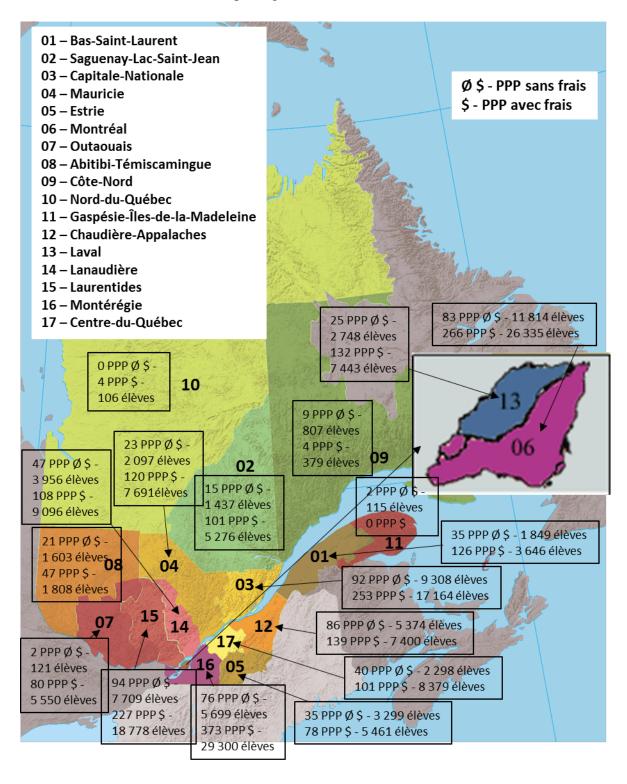
Répartition de l'ensemble des projets selon l'organisme exigeant une contribution financière parentale



<u>Répartition des élèves dans l'ensemble des projets</u> selon l'organisme exigeant une contribution financière parentale



Portrait des projets pédagogiques particuliers par région administrative



Des écoles de chacune des régions du Québec offrent des projets pédagogiques particuliers. Les régions administratives des Laurentides et de la Capitale-Nationale sont celles où le plus grand nombre de projets pour lesquels aucune contribution financière parentale n'est exigée sont offerts (respectivement 94 et 92 projets sans frais), tandis que les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale accueillent le plus grand nombre d'élèves (respectivement 11 814 et 9 308) inscrits à des projets sans frais. La région du Nord-du-Québec est la seule région dans laquelle aucun projet sans frais n'est offert.

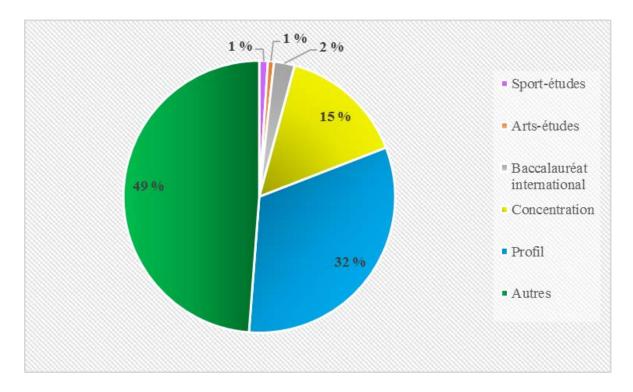
En ce qui concerne les projets pour lesquels des frais sont exigés, ce sont les régions de la Montérégie et de Montréal qui comptent le plus grand nombre de projets offerts avec respectivement 373 et 266 projets chacune. C'est aussi dans ces deux régions administratives que l'on retrouve le plus grand nombre d'élèves qui participent à ces projets avec respectivement 29 300 et 26 335 élèves.

5. PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS POUR LESQUELS AUCUNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE N'EST EXIGÉE

Portrait des projets pédagogiques particuliers pour lesquels aucune contribution financière parentale n'est exigée selon le type de projet

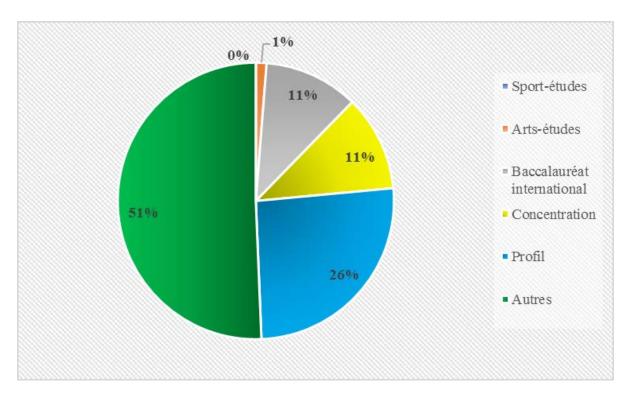
Type de PPP	PPP (nombre)	PPP (%)	Élèves (nombre)	Élèves (%)
Sport-études	7	1	19	0
Arts-études	5	1	734	1
Baccalauréat international	17	2	6 663	11
Concentration	99	15	6 752	11
Profil	221	32	15 556	26
Autres	336	49	30 510	51
TOTAL	685		60 234	

Répartition en pourcentage des projets pédagogiques particuliers pour lesquels aucune contribution financière parentale n'est exigée selon le type de projet



Les projets de type Profil et Autres regroupent 557 (81 %) des 685 projets pédagogiques particuliers pour lesquels aucune contribution financière parentale n'est exigée. Les projets Sport-études et Arts-études pour lesquels aucuns frais ne sont exigés aux parents sont peu accessibles puisqu'ils ne sont offerts respectivement que dans deux et quatre écoles publiques québécoises.

Répartition en pourcentage du nombre d'élèves par types de projets pédagogiques particuliers pour lesquels aucune contribution financière parentale n'est exigée



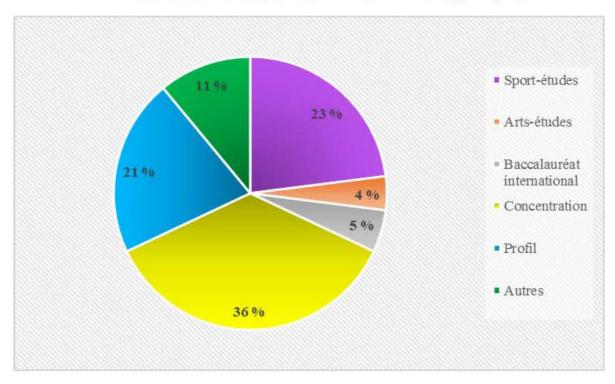
60 234 élèves sont inscrits à un projet pédagogique particulier pour lequel aucuns frais ne sont exigés des parents. Les projets de type Profil et Autres regroupent 46 066 élèves, soit 77 % des élèves inscrits à un projet pour lequel aucune contribution financière n'est exigée aux parents. Les projets Sport-études et Arts-études pour lesquels aucune contribution financière parentale n'est exigée ne sont offerts qu'à un total de 753 élèves, soit 1 % du nombre d'élèves participant à un projet sans frais. La situation est différente pour les projets de type Baccalauréat international puisque 6 663 élèves (11 %) y sont inscrits bien que ce type de projet ne représente que 2 % de l'ensemble des projets pour lesquels aucuns frais ne sont exigés aux parents.

6. PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS POUR LESQUELS UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PARENTALE EST EXIGÉE

Portrait des projets pédagogiques particuliers pour lesquels une contribution financière parentale est exigée par type de projet

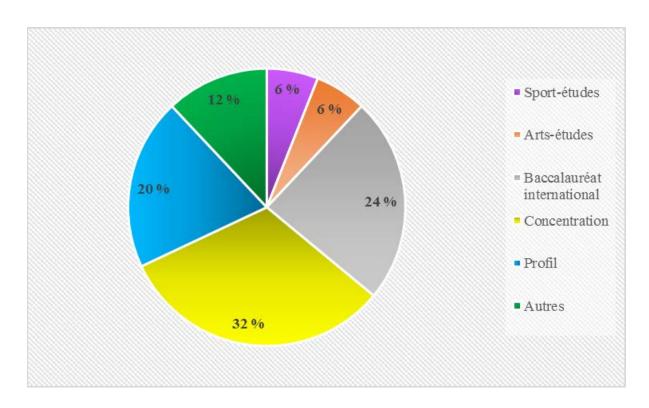
Type de PPP	PPP (nombre)	PPP (%)	Élèves (nombre)	Élèves (%)
Sport-études	499	23	9 340	6
Arts-études	76	4	9 527	6
Baccalauréat international	105	5	36 554	24
Concentration	790	36	48 415	32
Profil	459	21	31 484	20
Autres	230	11	18 492	12
TOTAL	2 159		153 812	

Répartition en pourcentage des projets pédagogiques particuliers pour lesquels une contribution financière parentale est exigée selon le type de projet



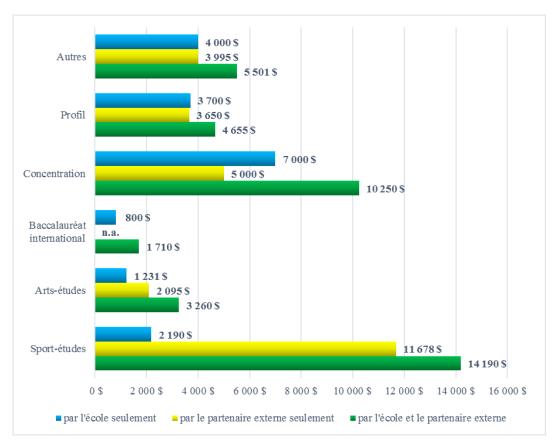
Les projets de type Concentration et Sport-études regroupent à eux-seuls 1 289 (59 %) des 2 159 projets pédagogiques particuliers pour lesquels une contribution financière parentale est exigée.

Répartition en pourcentage du nombre d'élèves par types de projets pédagogiques particuliers pour lesquels une contribution financière parentale est exigée



153 812 élèves sont inscrits à un projet pédagogique particulier pour lequel une contribution financière est exigée aux parents. Les projets de type Concentration et Profil regroupent 79 899 élèves, soit 52 % des élèves inscrits à un projet pédagogique pour lequel des frais sont exigés aux parents. Les projets de type Baccalauréat international, quant à eux, regroupent 36 554 élèves, soit près du quart des élèves, bien qu'ils ne constituent que 5 % des projets pour lesquels une contribution financière parentale est exigée. Seulement 6 % des élèves, soit 9 340 élèves, participent à un projet de type Sport-études bien que ce type de projet représente 23 % de l'ensemble des projets pour lesquels une contribution financière est exigée aux parents.

Contribution financière parentale maximale exigée selon le type de projet



Une contribution financière parentale est exigée pour 2 159 projets pédagogiques particuliers. De ceux-ci, la contribution est exigée par l'école seulement pour 1 341 projets, par le partenaire externe seulement pour 256 projets et la contribution financière est exigée par l'école **et** le partenaire pour les 562 autres projets.

Une grande disparité existe quant à la contribution financière qui doit être versée par les parents pour que leur enfant participe à un projet pédagogique particulier. En effet, cette contribution varie de quelques dollars à plus de 14 000 \$. Les projets sportifs, en particulier ceux associés au hockey, au tennis, au ski alpin et au patinage artistique, sont les plus onéreux, qu'ils soient offerts dans les projets de type Sport-études ou Concentration.

La contribution financière moyenne exigée aux parents par **l'école seulement** varie de 218 \$ à 950 \$ selon le type de projet et s'établit à 393 \$ pour l'ensemble de ces projets. La contribution financière parentale exigée est inférieure à la moyenne dans 75 % de ces derniers.

Pour les projets pour lesquels une contribution financière est exigée aux parents par un **partenaire externe seulement**, la contribution financière parentale moyenne varie de 1 068 \$ à 3 085 \$ selon le type de projets. Elle est de 2 529 \$ pour l'ensemble de ces projets et les frais exigés sont inférieurs à la moyenne dans 64 % des cas.

La contribution financière moyenne exigée aux parents varie de 575 \$ à 3 435 \$ pour les projets pour lesquels ladite contribution est exigée par **l'école et le partenaire** et elle s'établit à 2 949 \$ pour l'ensemble de ces projets. La contribution financière exigée aux parents est inférieure à la moyenne dans 62 % de ces projets.

Pour l'ensemble des projets pour lesquels une contribution financière parentale est exigée sans égard à l'organisme exigeant ladite contribution, les frais moyens varient de 327 \$ à 3 202 \$ selon le type de projet. La contribution moyenne est de 1 220 \$, mais ce montant est haussé par les montants les plus élevés, si bien que 66 % des parents paient une contribution inférieure à la moyenne pour que leur enfant participe à un projet pédagogique particulier. La contribution globale médiane étant de 374\$, il faut considérer que la moitié des parents du Québec paient moins de 374\$ par année en incluant tous les frais pour que leur enfant participe à un projet pédagogique particulier.

Les détails concernant ces contributions sont présentés dans les tableaux suivants.

Contribution financière parentale exigée par l'école seulement par type de projet

Type de projet	Contribution minimale \$	Contribution maximale \$	Contribution moyenne \$	Contribution médiane \$
Sport-études	64	2 190	950 57 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	800
Arts-études	17	1 231	399 54 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	322
Baccalauréat international	12	800	295 55 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	281
Concentration	5	7 000	557 76 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	235
Profil	1	3 700	218 72 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	117
Autres	3	4 000	290 84 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	73
Ensemble des projets	1	7 000	393 75 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	175

Contribution financière parentale exigée par le partenaire externe seulement par type de projet

Type de projet	Contribution minimale \$	Contribution maximale \$	Contribution moyenne \$	Contribution médiane \$
Sport-études*	240	11 678	3 085 62 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	2 500
Arts-études*	300	2 095	1 068 40 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	1 210
Baccalauréat international	n.a.	n.a.	n.a. Aucun projet ne comporte de contributions financières exigées par un partenaire externe seulement	n.a.
Concentration*	30	5 000	1 975 51 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	1 925
Profil	533	3 650	1 415 63 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	1 717
Autres*	125	3 995	2 049 50 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	2 100
Ensemble des projets	30	11 678	2 529 64 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	2 200

^{*} Information sur la contribution financière parentale exigée par un partenaire externe non disponible pour certains projets

Contribution financière parentale **totale** exigée par type de projet (sans égard à l'organisme exigeant ladite contribution)

Type de projet	Contribution minimale \$	Contribution maximale \$	Contribution moyenne \$	Contribution médiane \$
Sport-études*	64	14 190	3 202 64 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	2 635
Arts-études*	17	3 260	483 68 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	364
Baccalauréat international	12	1 710	327 64 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	285
Concentration*	5	10 250	1 095 68 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	400
Profil*	1	4 655	328 77 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	125
Autres*	3	5 501	500 82 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	87
Ensemble des projets*	1	14 190	1 220 66 % des contributions exigées sont inférieures à la moyenne	374

^{*} Information sur la contribution financière parentale exigée par un partenaire externe non disponible pour certains projets

ANNEXE 1

CONSTATS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Les informations financières recueillies dans le cadre de la phase 4 de la collecte de données sur l'inventaire des projets pédagogiques particuliers couvrent 61 des 62 centres de services scolaires/commissions scolaires ayant déclaré offrir au moins un projet pédagogique particulier.

Un seul centre de services scolaire n'a pas donné suite à la quatrième phase de la collecte. Toutefois, les renseignements pour ce centre offrant un total de 8 projets pédagogiques particuliers avaient déjà été transmis lors d'une collecte précédente. Ce sont donc ces informations qui ont été intégrées à la base de données.

Il est à noter qu'aucune donnée n'a été vérifiée ou validée par le Ministère. Les résultats de la phase 4 de la collecte de données doivent donc être interprétés, utilisés et diffusés avec la plus grande précaution. De plus, des écarts ont été constatés entre les deux dernières phases de la collecte.

- Pour certains centres de services scolaires/commissions scolaires, des projets pédagogiques ont été supprimés ou ajoutés dans la phase 4 de la collecte si bien que 2 844 projets sont offerts dans les écoles comparativement à 2 686 recensés lors de la phase 3.
- Une contribution financière exigée par l'école a été ajoutée pour certains projets pour lesquels aucune contribution financière n'était auparavant demandée par cette dernière lors de la phase 3 de la collecte. De même, le montant de certaines contributions financières exigées par l'école dans la collecte précédente a été modifié ce qui porte à croire que la nuance entre les contributions exigées par l'école et celles exigées par les partenaires externes n'est pas comprise de façon uniforme par tous les organismes.
- Certains organismes ont indiqué ne pas détenir les informations quant aux contributions parentales exigées par des partenaires externes pour 123 projets pédagogiques particuliers.
- Certaines écoles ont précisé que les montants indiqués n'étaient pas représentatifs de la réalité puisque le montant exigé des parents par les partenaires externes dépendait du niveau de performance de l'élève, du nombre de compétitions auxquelles celui-ci participe et du nombre d'heures d'entraînement qu'il effectue. Pour l'élève-athlète, le montant diffère aussi selon la fédération à laquelle il est affilié.

Il convient de noter que pour plusieurs projets pédagogiques particuliers, les frais exigés du partenaire externe ne sont pas spécifiques à la participation à ce projet. Par exemple, un élève engagé dans une démarche vers l'excellence sportive ou artistique qui ne serait pas inscrit dans un tel projet aurait aussi à défrayer les contributions exigées du partenaire externe. Cependant, ses heures d'entraînement ou de pratique artistique s'ajouteraient aux heures normales de classe, soit en soirée et durant les fins de semaine. De plus, l'élève ne

bénéficierait pas du soutien pédagogique systématique offert par l'école dans le cadre du projet pédagogique particulier.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir:

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec 525, boul René-Lévesque Est Tél. : 418 528-7741 Téléc. : 418 529-3102

Bureau 2.36 Numéro sans frais

Québec (Québec) G1R 5S9 1 888 528-7741

Montréal 500, boul. René-Lévesque Ouest Tél.: 514 873-4196 Téléc.: 514 844-6170

Bureau 18.200 Numéro sans frais

Montréal (Québec) H2Z 1W7 1 888 528-7741

b) Motifs:

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais:

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).